



Sentier du Petit Dieu

11,8 km
(3h00)

au départ de Sus-Saint-Léger



randonnée pédestre

A tous les randonneurs

Merci de ...

- Rester sur les chemins et sentiers balisés,
- Respecter les clôtures,
- Faire attention aux cultures et aux animaux,
- Tenir compte des consignes des chasseurs pendant les périodes de chasses traditionnelles,
- Ne pas faire de feu et ne pas fumer dans les bois ou à proximité des lisières et des broussailles,
- Ne pas jeter de détritux, les emporter avec soi,
- Rester courtois avec les riverains des chemins et les autres utilisateurs de la nature,
- Se montrer silencieux et discret, observer la faune, la flore sans y toucher,
- Respecter les équipements d'accueil, de signalisation et de balisage,
- Signaler au plus tôt toute difficulté rencontrée sur le parcours (obstacles, défauts de balisage,...)

Les sentiers sont déconseillés en période de chasse. Se renseigner auprès des mairies correspondantes.



OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL DES 2 SOURCES

5, route nationale
62158 BAVINCOURT-L'ARBRET

ot-2sources@orange.fr
www.ot-2sources.fr

03 21 22 64 13



Communauté de Communes des 2 Sources

Balisage

Les sentiers de randonnée sont balisés par des marques de peinture jaune apposées sur des pylônes, poteaux, arbres, murs... Si nécessaire, cette signalisation est renforcée par des pieux et des flèches en bois.

-  continuité de sentier
-  changement de direction
-  mauvaise direction

Sentier du Petit Dieu

11,8km
3h00

Départ: Salle des fêtes de Sus-Saint-Léger

Un arbre situé en bordure de la commune fut frappé par la foudre mais continua à croître de plus belle. Une petite statuette de l'Enfant Jésus fut alors placée en son tronc. Depuis lors, cet arbre est appelé le Petit Dieu.



Le Petit Dieu



Point de vue sur le village de Sus-Saint-Léger



1. Face au panneau de départ, vous êtes près de l'école mairie, imposant bâtiment qui présente une parfaite symétrie soulignant l'ancienne division entre les locaux des filles et des garçons, prendre à gauche derrière la salle des fêtes.

2. Prendre la route départementale sur votre droite et au croisement prendre à gauche puis emprunter le premier chemin de terre à gauche. Continuer sur le chemin longeant les bâtiments d'une ferme.

3. A la sortie du chemin de terre, emprunter la route à votre droite jusqu'à la prochaine intersection où vous prendrez à gauche jusqu'au village de Beaudricourt. Vous apercevez le château d'eau de Beaudricourt reconnaissable aux antennes qui le couronnent. Vous entrez dans le village de Beaudricourt, prendre la première à gauche.

4. Avant d'arriver au château d'eau, tourner à droite dans le chemin contournant la ferme. Continuer jusqu'au calvaire et prendre à gauche. Longer prudemment la départementale et, au croisement suivant, prendre la direction de Sus-Saint-Léger à gauche. Vous apercevez la forêt de Lucheux formant comme un rideau végétal à l'entrée du département de la Somme.

5. Quitter la départementale et suivre le premier chemin sur la gauche. Vers le lieu-dit appelé fond d'Ivergny. Au bout du chemin prendre la route à droite qui descend vers Sus-Saint-Léger, puis tourner de nouveau à droite dans la rue Saint-Julien.

Variante : Déjà fatigué?... Vous avez la possibilité de continuer votre chemin par la variante, qui vous est proposée en pointillé sur le plan ci-dessus, et rejoindre le point de départ.

6. Au croisement traverser la départementale et emprunter la « rue de la briqueterie ». A l'intersection prendre à gauche et continuer jusqu'à atteindre la lisière de la forêt. Descendre à gauche en direction de Lucheux en empruntant une partie du GR 124.

7. A l'intersection prendre le chemin à gauche pour remonter vers Sus-Saint-Léger. Près d'un saule pleureur, vous avez un très beau point de vue sur la vallée.

8. Vous arrivez au lieu-dit le Petit Dieu. L'arbre ayant donné son nom au lieu-dit se situe à une intersection il est reconnaissable à sa ceinture de branches. Continuer toujours tout droit jusqu'à entrer dans le village.

Un fromage appelé "P'tit Dieu" est fabriqué à Sus-Saint-Léger. Retrouvez les produits en vente directe à la ferme. Pour tout renseignement, contactez le 03 21 22 27 07.

9. Continuer jusqu'à la première intersection. Prendre à droite puis à gauche dans le « chemin du berger ». Cette rue est bordée d'arbres taillés en têtards. Cette taille, traditionnelle à la campagne, consiste à couper les branches pour se procurer du bois de chauffage ou du bois souple pour ligaturer. De nos jours, l'élagage permet d'éviter le développement de la ramure.

10. Au cimetière prendre à gauche, puis à l'intersection poursuivre en face sur le chemin de terre. Continuer jusqu'à rejoindre le panneau de départ.